

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 30 juin 2020

Un recul de l'activité économique de 20 % pendant le confinement

Le 17 mars 2020, la situation inédite de confinement de la population visant à lutter contre la propagation du virus Covid-19, est à l'origine d'un recul de l'activité économique de 20 % par rapport à une situation dite « normale », sans confinement.

Cette crise économique est en grande partie causée par la baisse drastique de la consommation des ménages (- 28 %). Grâce aux mesures d'aides mises en place par l'État, 8 330 entreprises ont obtenu un prêt garanti par l'État et 7 730 établissements ont demandé un recours au chômage partiel.

Embargo : Ne pas diffuser avant le 30 juin 2020 – 12 h 00

Contacts presse :

Jean-Luc POPOTE : 06 90 50 89 84
sr971-action-regionale@insee.fr
www.insee.fr